

ARRÊTÉ
constatant la vigilance sécheresse sur le département du Loiret

La Préfète du Loiret
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le Code de l'environnement, notamment ses articles L.211-1 à L.211-3, R.211-66 à R.211-70, R.212-1, R.212-2, R.213-14 à R.213-16 et R.214-1 à R.214-60 ;

VU le Code pénal ;

VU le Code civil, notamment les articles 640 à 645 ;

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2 relatifs aux pouvoirs généraux des maires en matière de police, L.2215-1 relatif au pouvoir du représentant de l'état dans le département en matière de police ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 10 février 2021 nommant Madame Régine ENGSTRÖM préfète de la Région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret ;

VU le décret du 26 mars 2021 nommant Monsieur Benoît LEMAIRE secrétaire général de la préfecture du Loiret ;

VU le décret 2021-795 du 23 juin 2021 relatif à la gestion quantitative de la ressource en eau et la gestion des situations liées à la sécheresse ;

VU l'arrêté n° IDF-2022-02-22-00008 du préfet de la région d'Île-de-France, coordonnateur du bassin Seine-Normandie, en date du 22 février 2022, fixant les orientations pour la mise en œuvre coordonnée des mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau en période de sécheresse sur le bassin Seine-Normandie ;

VU l'arrêté n° 22.016 de la préfète de la région Centre Val de Loire, coordinatrice du bassin Loire-Bretagne, en date du 28 janvier 2022, fixant les orientations pour la mise en œuvre coordonnée des mesures de restriction ou de suspension provisoire des usages de l'eau en période de sécheresse sur le bassin Loire-Bretagne ;

VU les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux des bassins Loire-Bretagne et Seine-Normandie, en vigueur ;

VU la circulaire du 18 mai 2011 relative aux mesures exceptionnelles de limitation ou de suspension des usages de l'eau en période de sécheresse ;

VU l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2005 modifié fixant la répartition des compétences entre les services dans le domaine de la police et de la gestion de l'eau, dans le département du Loiret ;

VU l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2021 portant délégation de signature de Monsieur Benoît LEMAIRE, secrétaire général de la préfecture ;

VU l'arrêté cadre préfectoral du 6 avril 2022 définissant les mesures de limitation provisoire des usages de l'eau dans le complexe aquifère de Beauce et ses cours d'eau tributaires dans le département du Loiret pour la période 2022-2024 ;

VU l'arrêté cadre préfectoral du 10 mars 2023 définissant les mesures de limitation provisoire des usages de l'eau dans l'Est et le Sud du Loiret pour la période 2023-2025 ;

CONSIDÉRANT les valeurs des seuils de vigilance définies dans les arrêtés cadre préfectoraux du 6 avril 2022 et du 10 mars 2023 ;

CONSIDÉRANT les mesures de débit des cours d'eau relevées au cours de la période du 1^{er} novembre 2022 au 31 mars 2023 au niveau des stations de mesures hydrométriques permanentes du réseau de mesure de l'État, sur les communes de La Chapelle-sur-Aveyron, Ferrières-en-Gâtinais, Gy-les-Nonains, Montbouy, Châlette-sur-Loing et Sandillon ;

CONSIDÉRANT les niveaux de la nappe de Beauce en sortie d'hiver, au 31 mars 2023, relevés grâce aux piézomètres situés sur les communes de Fains-la-Folie, Epieds-en-Beauce, Ouzouer-le-Marché, Saint-Léger-des-Aubées, Batilly-en-Gâtinais, Villemoutiers et Nogent-sur-Vernisson ;

CONSIDÉRANT que les débits relevés aux stations de mesures hydrométriques permanentes du réseau de mesure de l'Etat sont inférieurs aux débits seuils de vigilance ;

CONSIDÉRANT que les niveaux de la nappe de Beauce sont inférieurs aux niveaux seuils de vigilance ;

CONSIDÉRANT que, dans ces conditions, il convient d'alerter l'ensemble des usagers de l'eau de l'état de vigilance sécheresse sur certaines communes du Loiret, pour la préservation de la santé, de la salubrité publique, de l'alimentation en eau potable et pour la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;

SUR la proposition du Directeur départemental des territoires du Loiret ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Champ d'application

Le présent arrêté concerne la gestion de la ressource en eau, ainsi que les prélèvements et rejets effectués.

Les dispositions de vigilance s'appliquent à tous les usagers, particuliers, entreprises, services publics, collectivités dans le département du Loiret. Elles concernent également les installations classées pour la protection de l'environnement dans le cadre des prescriptions des arrêtés d'autorisation s'appliquant à ces établissements.

Article 2 : Constat de franchissement du seuil de vigilance et ressources en eau concernées

Les zones d'alerte en eaux superficielles suivantes ont atteint le seuil de vigilance (débit moyen sur la période du 1^{er} novembre 2022 au 31 mars 2023) et sont concernées par le présent arrêté :

- l'Aveyron,
- la Cléry,
- l'Ouanne,
- le Loing amont,
- le Loing aval,
- l'Ardoux,
- le Dhuy-Loiret.

Les zones d'alerte en eaux souterraines suivantes ont atteint le seuil de vigilance (niveaux piézométriques en sortie d'hiver de la nappe de Beauce) et sont concernées par le présent arrêté :

- la Beauce centrale,
- le Montargois,
- le Fusain.

Les communes concernées par l'atteinte du seuil de vigilance sont listées en annexe 1 et les zones d'alerte sont cartographiées en annexe 2 du présent arrêté.

Article 3 : Mesures de vigilance des usages de l'eau

Conformément aux arrêtés-cadre préfectoraux en vigueur, tous les usagers sont invités à respecter les règles de bon usage afin d'économiser l'eau pour éviter ou retarder autant que possible la mise en œuvre de restrictions.

Article 4 : Infographie

L'infographie en annexe 3, qui précise quelques règles essentielles d'économie d'eau, peut être utilisée et partagée sur différents supports auprès des usagers de l'eau afin de les sensibiliser. Elle est également disponible sur le site internet de la DDT du Loiret :

<https://www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-foret-chasse-peche/Eau/Gestion-des-prelevements-d-eau/Restrictions-des-usages-de-l-eau>

Article 5 : Durée de l'arrêté

Les mesures de vigilance prises au titre du présent arrêté pourront être modifiées suivant l'évolution des débits des cours d'eau mesurés, par arrêté(s) préfectoral(aux).

En tout état de cause, l'état de vigilance est valable pour tout l'étiage 2023 et ne pourra pas être levé avant le **30 novembre 2023**.

Article 6 : Publication et affichage

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et sur le site internet de la préfecture. Il sera également transmis aux maires des communes concernées pour affichage en mairie, sur le site internet de la commune, le cas échéant ou sur tout autre support de communication communal le cas échéant dès réception et pour toute la période d'application.

Article 7 : Application et exécution

Le présent arrêté est applicable dès sa date de publication.

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret, les Sous-Préfets, les Maires des communes concernées, le Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie du Loiret, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, le Président de la Fédération du Loiret pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques, le Chef du Service Départemental de l'Office Français de la Biodiversité, le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, le Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, le Directeur Départemental des Territoires du Loiret, le Directeur Départemental de la Protection des Populations du Loiret, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le **17 AVR. 2023**

**Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire Général,**


Benoît LEMAIRE

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- *un recours gracieux, adressé à : Mme la Préfète du Loiret
Service de la Coordination Interministérielle, Mission Affaires Générales
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;*
- *un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;*

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- *un recours contentieux, en saisissant : le Tribunal Administratif - 28, rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS CEDEX 1.*

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérécoeurs accessible par le site internet www.telerecoeurs.fr

ANNEXE 1 – Répertoire du classement des communes du Loiret dans les zones d'alerte

Attention, une commune peut apparaître sur plusieurs lignes si elle est concernée par plusieurs zones d'alerte. Pour identifier les limites des zones d'alerte au sein d'une même commune, se référer à la carte interactive publiée sur le site internet de la préfecture du Loiret.

Insee	Commune	Zone d'alerte en eaux superficielles concernées par l'état de vigilance	Zone d'alerte en eaux souterraines concernées par l'état de vigilance
45001	Adon		Loing-Amont
45001	Adon	Montargois	
45002	Aillant-sur-Milleron		Aveyron
45002	Aillant-sur-Milleron		Loing-Amont
45004	Amilly		Loing-Aval
45004	Amilly		Ouanne
45004	Amilly	Montargois	
45005	Andonville	Beauce Centrale	
45006	Ardon		Ardoux
45008	Artenay	Beauce Centrale	
45009	Aschères-le-Marché	Beauce Centrale	
45010	Ascoux	Beauce Centrale	
45011	Attray	Beauce Centrale	
45012	Audeville	Beauce Centrale	
45013	Augerville-la-Rivière	Beauce Centrale	
45014	Aulnay-la-Rivière	Beauce Centrale	
45015	Autruy-sur-Juine	Beauce Centrale	
45017	Auvilliers-en-Gâtinais	Montargois	
45018	Auxy	Fusain	
45019	Baccon	Beauce Centrale	
45020	Le Bardon	Beauce Centrale	
45021	Barville-en-Gâtinais	Beauce Centrale	
45021	Barville-en-Gâtinais	Fusain	
45022	Batilly-en-Gâtinais	Beauce Centrale	
45022	Batilly-en-Gâtinais	Fusain	
45024	Baule	Beauce Centrale	
45025	Bazoches-les-Gallerandes	Beauce Centrale	
45027	Beauchamps-sur-Huillard	Montargois	
45028	Beaugency		Ardoux
45028	Beaugency	Beauce Centrale	
45030	Beaune-la-Rolande	Fusain	
45031	Bellegarde	Montargois	
45033	Boësses	Beauce Centrale	
45033	Boësses	Fusain	
45034	Boigny-sur-Bionne	Beauce Centrale	
45035	Boiscommun	Montargois	
45035	Boiscommun	Beauce Centrale	
45035	Boiscommun	Fusain	

Insee	Commune	Zone d'alerte en eaux superficielles concernées par l'état de vigilance	Zone d'alerte en eaux souterraines concernées par l'état de vigilance
45036	Boismorand		Loing-Amont
45036	Boismorand	Montargois	
45037	Boisseaux	Beauce Centrale	
45038	Bondaroy	Beauce Centrale	
45039	Bonnée	Beauce Centrale	
45041	Bordeaux-en-Gâtinais	Fusain	
45042	Les Bordes	Montargois	
45042	Les Bordes	Beauce Centrale	
45043	Bou	Beauce Centrale	
45044	Bougy-lez-Neuville	Beauce Centrale	
45045	Bouilly-en-Gâtinais	Beauce Centrale	
45046	Boulay-les-Barres	Beauce Centrale	
45047	Bouzonville-aux-Bois	Beauce Centrale	
45049	Bouzy-la-Forêt	Montargois	
45049	Bouzy-la-Forêt	Beauce Centrale	
45050	Boynes	Beauce Centrale	
45050	Boynes	Fusain	
45051	Bray-Saint-Aignan	Montargois	
45051	Bray-Saint-Aignan	Beauce Centrale	
45052	Breteau		Loing-Amont
45054	Briarres-sur-Essonne	Beauce Centrale	
45055	Bricy	Beauce Centrale	
45056	Bromeilles	Beauce Centrale	
45056	Bromeilles	Fusain	
45058	Bucy-le-Roi	Beauce Centrale	
45059	Bucy-Saint-Liphard	Beauce Centrale	
45060	La Bussière		Loing-Amont
45060	La Bussière	Montargois	
45061	Cepoy	Montargois	
45061	Cepoy		Loing-Aval
45062	Cercottes	Beauce Centrale	
45065	Césarville-Dossainville	Beauce Centrale	
45066	Chailly-en-Gâtinais	Montargois	
45067	Chaingy	Beauce Centrale	
45068	Châlette-sur-Loing	Montargois	
45068	Châlette-sur-Loing		Loing-Aval
45069	Chambon-la-Forêt	Beauce Centrale	
45072	Chanteau	Beauce Centrale	
45073	Chantecoq		Clery
45073	Chantecoq		Loing-Aval
45074	La Chapelle-Onzerain	Beauce Centrale	
45075	La Chapelle-Saint-Mesmin	Beauce Centrale	
45076	La Chapelle-Saint-Sépulcre		Loing-Aval
45077	La Chapelle-sur-Aveyron		Aveyron
45077	La Chapelle-sur-Aveyron		Loing-Amont

Insee	Commune	Zone d'alerte en eaux superficielles concernées par l'état de vigilance	Zone d'alerte en eaux souterraines concernées par l'état de vigilance
45078	Chapelon	Fusain	
45079	Le Charme		Aveyron
45080	Charmont-en-Beauce	Beauce Centrale	
45081	Charsonville	Beauce Centrale	
45082	Châteauneuf-sur-Loire	Beauce Centrale	
45083	Château-Renard		Aveyron
45083	Château-Renard		Loing-Amont
45083	Château-Renard		Loing-Aval
45083	Château-Renard		Ouanne
45084	Châtenoy	Montargois	
45084	Châtenoy	Beauce Centrale	
45085	Châtillon-Coligny		Aveyron
45085	Châtillon-Coligny		Loing-Amont
45086	Châtillon-le-Roi	Beauce Centrale	
45088	Chaussy	Beauce Centrale	
45089	Chécy	Beauce Centrale	
45091	Chevannes		Clery
45092	Chevillon-sur-Huillard	Montargois	
45093	Chevilly	Beauce Centrale	
45095	Chilleux-aux-Bois	Beauce Centrale	
45096	Les Choux	Beauce Centrale	
45096	Les Choux	Montargois	
45097	Chuelles		Clery
45097	Chuelles		Loing-Aval
45097	Chuelles		Ouanne
45098	Cléry-Saint-André		Ardoux
45098	Cléry-Saint-André	Beauce Centrale	
45099	Coinces	Beauce Centrale	
45100	Combleux	Beauce Centrale	
45101	Combreux	Montargois	
45101	Combreux	Beauce Centrale	
45102	Conflans-sur-Loing		Loing-Amont
45102	Conflans-sur-Loing		Loing-Aval
45102	Conflans-sur-Loing		Ouanne
45102	Conflans-sur-Loing	Montargois	
45103	Corbeilles	Fusain	
45104	Corquilleroy	Montargois	
45104	Corquilleroy	Fusain	
45104	Corquilleroy		Loing-Aval
45105	Cortrat		Loing-Amont
45105	Cortrat	Montargois	
45107	Coudroy	Montargois	
45109	Coulmiers	Beauce Centrale	
45110	Courcelles-le-Roi	Beauce Centrale	

Insee	Commune	Zone d'alerte en eaux superficielles concernées par l'état de vigilance	Zone d'alerte en eaux souterraines concernées par l'état de vigilance
45110	Courcelles-le-Roi	Fusain	
45111	Courcy-aux-Loges	Beauce Centrale	
45112	La Cour-Marigny	Montargois	
45113	Courtemaux		Clery
45113	Courtemaux		Loing-Aval
45114	Courtempierre	Fusain	
45115	Courtenay		Clery
45115	Courtenay		Ouanne
45116	Cravant	Beauce Centrale	
45118	Crottes-en-Pithiverais	Beauce Centrale	
45119	Dadonville	Beauce Centrale	
45121	Dammarie-sur-Loing		Loing-Amont
45122	Dampierre-en-Burly	Beauce Centrale	
45123	Darvoy	Beauce Centrale	
45123	Darvoy		Loiret-Dhuy
45124	Desmonts	Beauce Centrale	
45125	Dimancheville	Beauce Centrale	
45126	Donnery	Beauce Centrale	
45127	Dordives		Clery
45127	Dordives		Loing-Aval
45129	Douchy-Montcorbon		Clery
45129	Douchy-Montcorbon		Ouanne
45130	Dry		Ardoux
45130	Dry	Beauce Centrale	
45131	Échilleuses	Beauce Centrale	
45131	Échilleuses	Fusain	
45132	Égry	Fusain	
45133	Engenville	Beauce Centrale	
45134	Épieds-en-Beauce	Beauce Centrale	
45135	Erceville	Beauce Centrale	
45136	Ervauville		Clery
45137	Escrennes	Beauce Centrale	
45138	Escrignelles		Loing-Amont
45139	Estouy	Beauce Centrale	
45142	Fay-aux-Loges	Beauce Centrale	
45143	Feins-en-Gâtinais		Loing-Amont
45144	Férolles		Loiret-Dhuy
45145	Ferrières-en-Gâtinais		Clery
45145	Ferrières-en-Gâtinais		Loing-Aval
45146	La Ferté-Saint-Aubin		Ardoux
45147	Fleury-les-Aubrais	Beauce Centrale	
45148	Fontenay-sur-Loing		Clery
45148	Fontenay-sur-Loing		Loing-Aval
45149	Foucherolles		Clery
45150	Fréville-du-Gâtinais	Montargois	

Insee	Commune	Zone d'alerte en eaux superficielles concernées par l'état de vigilance	Zone d'alerte en eaux souterraines concernées par l'état de vigilance
45150	Fréville-du-Gâtinais	Fusain	
45151	Gaubertin	Fusain	
45152	Gémigny	Beauce Centrale	
45153	Germigny-des-Prés	Beauce Centrale	
45154	Gidy	Beauce Centrale	
45155	Gien	Beauce Centrale	
45155	Gien	Montargois	
45156	Girolles	Fusain	
45156	Girolles		Loing-Aval
45157	Givraines	Beauce Centrale	
45157	Givraines	Fusain	
45158	Gondreville	Fusain	
45159	Grangermont	Beauce Centrale	
45160	Greneville-en-Beauce	Beauce Centrale	
45161	Griselles		Clery
45161	Griselles		Loing-Aval
45162	Guigneville	Beauce Centrale	
45164	Guilly	Beauce Centrale	
45164	Guilly		Loiret-Dhuy
45165	Gy-les-Nonains		Loing-Amont
45165	Gy-les-Nonains		Ouanne
45166	Huêtre	Beauce Centrale	
45167	Huisseau-sur-Mauves	Beauce Centrale	
45168	Ingrannes	Beauce Centrale	
45169	Ingré	Beauce Centrale	
45170	Intville-la-Guépard	Beauce Centrale	
45173	Jargeau	Beauce Centrale	
45173	Jargeau		Loiret-Dhuy
45174	Jouy-en-Pithiverais	Beauce Centrale	
45175	Jouy-le-Potier		Ardoux
45176	Juranville	Fusain	
45177	Laas	Beauce Centrale	
45178	Ladon	Montargois	
45178	Ladon	Fusain	
45179	Lailly-en-Val		Ardoux
45179	Lailly-en-Val	Beauce Centrale	
45180	Langesse	Montargois	
45181	Léouville	Beauce Centrale	
45183	Lion-en-Beauce	Beauce Centrale	
45184	Lion-en-Sullias	Beauce Centrale	
45185	Lombreuil	Montargois	
45186	Lorcy	Fusain	
45187	Lorris	Montargois	
45187	Lorris	Beauce Centrale	
45188	Loury	Beauce Centrale	

Insee	Commune	Zone d'alerte en eaux superficielles concernées par l'état de vigilance	Zone d'alerte en eaux souterraines concernées par l'état de vigilance
45189	Louzouer		Clery
45189	Louzouer		Loing-Aval
45191	Le Malesherbois	Beauce Centrale	
45193	Marcilly-en-Villette		Ardoux
45193	Marcilly-en-Villette		Loiret-Dhuy
45194	Mardié	Beauce Centrale	
45195	Mareau-aux-Bois	Beauce Centrale	
45196	Mareau-aux-Prés		Loiret-Dhuy
45197	Marigny-les-Usages	Beauce Centrale	
45198	Marsainvilliers	Beauce Centrale	
45199	Melleroy		Aveyron
45199	Melleroy		Ouanne
45201	Mérinville		Clery
45202	Messas	Beauce Centrale	
45203	Meung-sur-Loire	Beauce Centrale	
45204	Mézières-lez-Cléry		Ardoux
45204	Mézières-lez-Cléry	Beauce Centrale	
45205	Mézières-en-Gâtinais	Montargois	
45205	Mézières-en-Gâtinais	Fusain	
45206	Mignères	Fusain	
45207	Mignerette	Fusain	
45208	Montargis		Loing-Aval
45208	Montargis	Montargois	
45209	Montbarrois	Beauce Centrale	
45209	Montbarrois	Fusain	
45210	Montbouy		Aveyron
45210	Montbouy		Loing-Amont
45210	Montbouy	Montargois	
45212	Montcresson		Loing-Amont
45212	Montcresson	Montargois	
45213	Montereau	Beauce Centrale	
45213	Montereau	Montargois	
45214	Montigny	Beauce Centrale	
45215	Montliard	Montargois	
45215	Montliard	Beauce Centrale	
45215	Montliard	Fusain	
45216	Mormant-sur-Vernisson		Loing-Aval
45216	Mormant-sur-Vernisson	Montargois	
45217	Morville-en-Beauce	Beauce Centrale	
45218	Le Moulinet-sur-Solin	Beauce Centrale	
45218	Le Moulinet-sur-Solin	Montargois	
45219	Moulon	Montargois	
45219	Moulon	Fusain	
45220	Nancray-sur-Rimarde	Beauce Centrale	
45222	Nargis	Fusain	

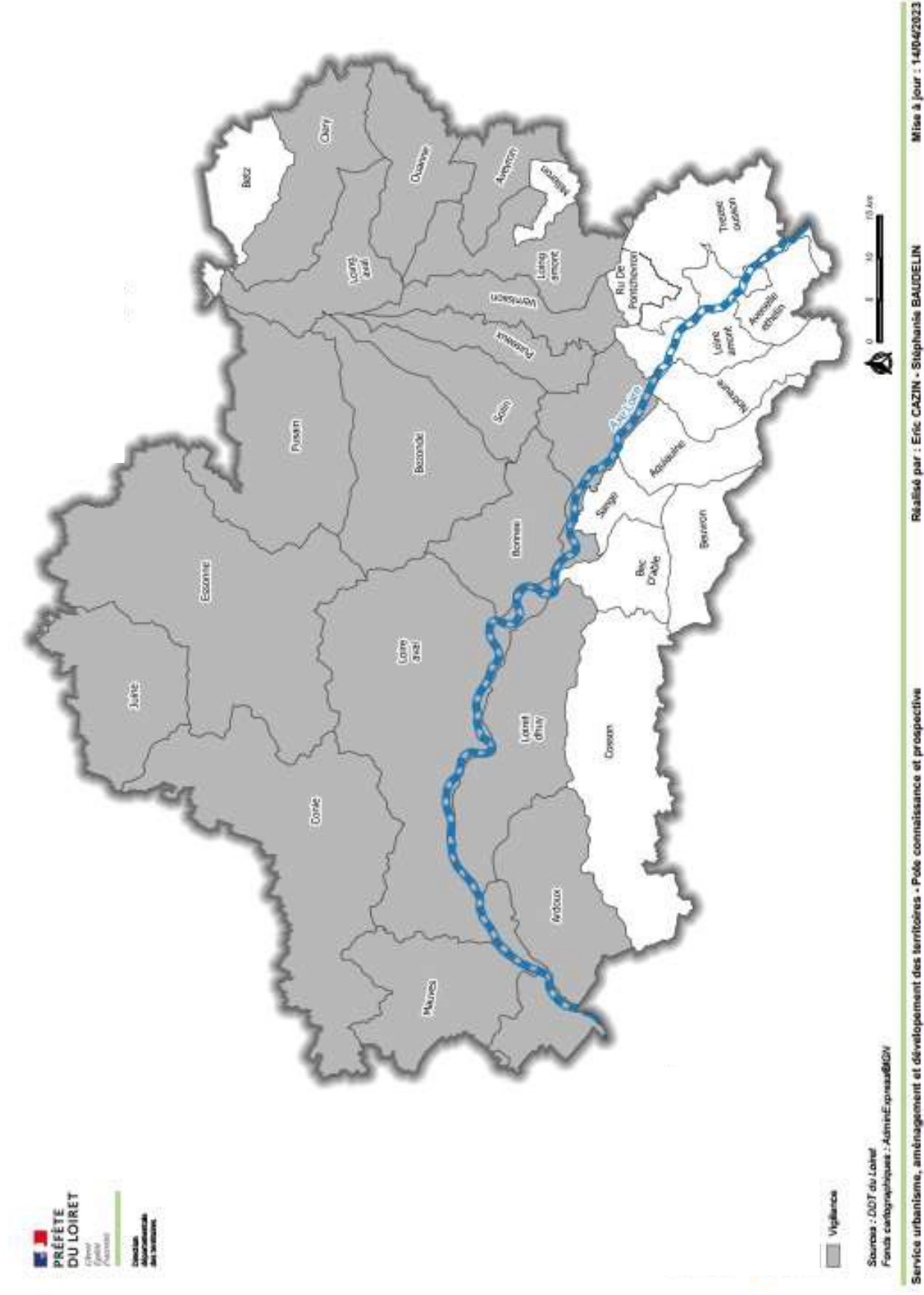
Insee	Commune	Zone d'alerte en eaux superficielles concernées par l'état de vigilance	Zone d'alerte en eaux souterraines concernées par l'état de vigilance
45222	Nargis		Loing-Aval
45223	Nesploy	Montargois	
45224	Neuville-aux-Bois	Beauce Centrale	
45225	La Neuville-sur-Essonne	Beauce Centrale	
45226	Neuvy-en-Sullias		Loiret-Dhuy
45227	Nevoy	Beauce Centrale	
45227	Nevoy	Montargois	
45228	Nibelle	Montargois	
45228	Nibelle	Beauce Centrale	
45229	Nogent-sur-Vernisson		Loing-Amont
45229	Nogent-sur-Vernisson	Montargois	
45230	Noyers	Montargois	
45231	Oison	Beauce Centrale	
45232	Olivet		Ardoux
45232	Olivet		Loiret-Dhuy
45233	Ondreville-sur-Essonne	Beauce Centrale	
45234	Orléans		Ardoux
45234	Orléans	Beauce Centrale	
45234	Orléans		Loiret-Dhuy
45235	Ormes	Beauce Centrale	
45237	Orville	Beauce Centrale	
45239	Oussoy-en-Gâtinais	Montargois	
45240	Outarville	Beauce Centrale	
45241	Ouvrouer-les-Champs	Beauce Centrale	
45241	Ouvrouer-les-Champs		Loiret-Dhuy
45242	Ouzouer-des-Champs	Montargois	
45243	Ouzouer-sous-Bellegarde	Montargois	
45243	Ouzouer-sous-Bellegarde	Fusain	
45244	Ouzouer-sur-Loire	Beauce Centrale	
45245	Ouzouer-sur-Trézée		Loing-Amont
45246	Pannecières	Beauce Centrale	
45247	Pannes	Montargois	
45247	Pannes	Fusain	
45248	Patay	Beauce Centrale	
45249	Paucourt		Clery
45249	Paucourt		Loing-Aval
45250	Pers-en-Gâtinais		Clery
45252	Pithiviers	Beauce Centrale	
45253	Pithiviers-le-Vieil	Beauce Centrale	
45254	Poilly-lez-Gien	Beauce Centrale	
45255	Préfontaines	Fusain	
45255	Préfontaines		Loing-Aval
45256	Presnoy	Montargois	
45257	Pressigny-les-Pins		Loing-Amont
45257	Pressigny-les-Pins	Montargois	

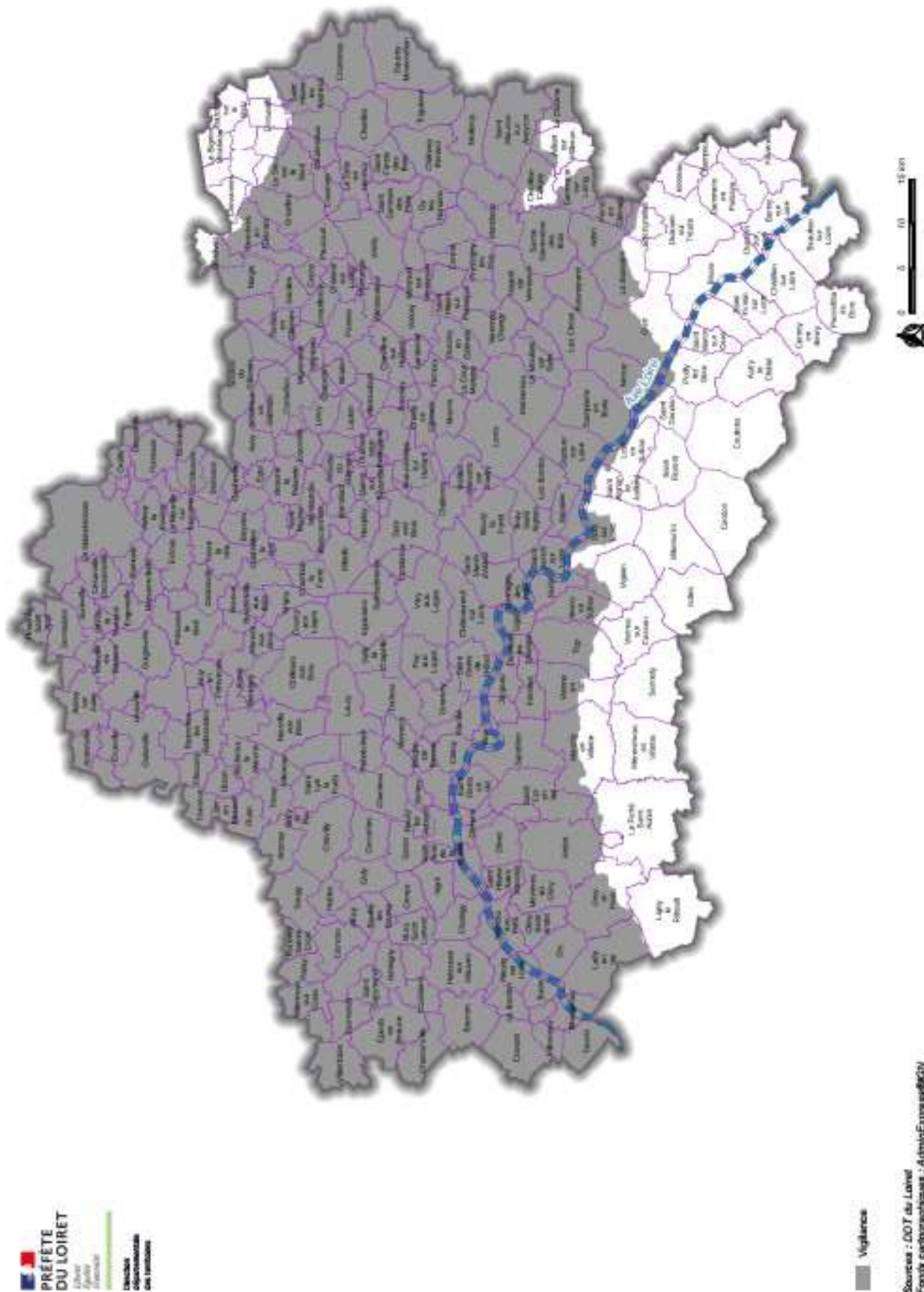
Insee	Commune	Zone d'alerte en eaux superficielles concernées par l'état de vigilance	Zone d'alerte en eaux souterraines concernées par l'état de vigilance
45258	Puiseaux	Beauce Centrale	
45259	Quiers-sur-Bézonde	Montargois	
45259	Quiers-sur-Bézonde	Fusain	
45260	Ramoulu	Beauce Centrale	
45261	Rebréchien	Beauce Centrale	
45262	Rouvray-Sainte-Croix	Beauce Centrale	
45263	Rouvres-Saint-Jean	Beauce Centrale	
45264	Rozières-en-Beauce	Beauce Centrale	
45266	Ruan	Beauce Centrale	
45268	Saint-Aignan-le-Jaillard	Beauce Centrale	
45269	Saint-Ay	Beauce Centrale	
45270	Saint-Benoît-sur-Loire	Beauce Centrale	
45272	Saint-Cyr-en-Val		Ardoux
45272	Saint-Cyr-en-Val		Loiret-Dhuy
45273	Saint-Denis-de-l'Hôtel	Beauce Centrale	
45274	Saint-Denis-en-Val	Beauce Centrale	
45274	Saint-Denis-en-Val		Loiret-Dhuy
45275	Saint-Firmin-des-Bois		Loing-Aval
45275	Saint-Firmin-des-Bois		Ouanne
45278	Sainte-Geneviève-des-Bois		Loing-Amont
45278	Sainte-Geneviève-des-Bois	Montargois	
45279	Saint-Germain-des-Prés		Loing-Aval
45279	Saint-Germain-des-Prés		Ouanne
45280	Saint-Gondon	Beauce Centrale	
45281	Saint-Hilaire-les-Andréis		Clery
45282	Saint-Hilaire-Saint-Mesmin		Ardoux
45282	Saint-Hilaire-Saint-Mesmin	Beauce Centrale	
45282	Saint-Hilaire-Saint-Mesmin		Loiret-Dhuy
45283	Saint-Hilaire-sur-Puiseaux	Montargois	
45284	Saint-Jean-de-Braye	Beauce Centrale	
45285	Saint-Jean-de-la-Ruelle	Beauce Centrale	
45286	Saint-Jean-le-Blanc	Beauce Centrale	
45286	Saint-Jean-le-Blanc		Loiret-Dhuy
45288	Saint-Loup-des-Vignes	Fusain	
45289	Saint-Lyé-la-Forêt	Beauce Centrale	
45290	Saint-Martin-d'Abbat	Montargois	
45290	Saint-Martin-d'Abbat	Beauce Centrale	
45292	Saint-Maurice-sur-Aveyron		Aveyron
45292	Saint-Maurice-sur-Aveyron		Loing-Amont
45293	Saint-Maurice-sur-Fessard	Montargois	
45294	Saint-Michel	Beauce Centrale	
45294	Saint-Michel	Fusain	
45296	Saint-Péravy-la-Colombe	Beauce Centrale	
45297	Saint-Père-sur-Loire	Beauce Centrale	
45298	Saint-Pryvé-Saint-Mesmin	Beauce Centrale	

Insee	Commune	Zone d'alerte en eaux superficielles concernées par l'état de vigilance	Zone d'alerte en eaux souterraines concernées par l'état de vigilance
45298	Saint-Pryvé-Saint-Mesmin		Loiret-Dhuy
45299	Saint-Sigismond	Beauce Centrale	
45300	Sandillon	Beauce Centrale	
45300	Sandillon		Loiret-Dhuy
45301	Santeau	Beauce Centrale	
45302	Saran	Beauce Centrale	
45303	Sceaux-du-Gâtinais	Fusain	
45305	Seichebrières	Beauce Centrale	
45306	La Selle-en-Hermoy		Clery
45306	La Selle-en-Hermoy		Loing-Aval
45307	La Selle-sur-le-Bied		Clery
45308	Semoy	Beauce Centrale	
45310	Sermaises	Beauce Centrale	
45311	Sigloy	Beauce Centrale	
45311	Sigloy		Loiret-Dhuy
45312	Solterre	Montargois	
45313	Sougy	Beauce Centrale	
45314	Sully-la-Chapelle	Beauce Centrale	
45315	Sully-sur-Loire	Beauce Centrale	
45315	Sully-sur-Loire		Loiret-Dhuy
45316	Sury-aux-Bois	Montargois	
45316	Sury-aux-Bois	Beauce Centrale	
45317	Tavers	Beauce Centrale	
45320	Thignonville	Beauce Centrale	
45321	Thimory	Montargois	
45322	Thorailles		Clery
45322	Thorailles		Loing-Aval
45324	Tigy		Loiret-Dhuy
45325	Tivernon	Beauce Centrale	
45326	Tournoisis	Beauce Centrale	
45327	Traînou	Beauce Centrale	
45328	Treilles-en-Gâtinais	Fusain	
45328	Treilles-en-Gâtinais		Loing-Aval
45329	Triguères		Clery
45329	Triguères		Loing-Aval
45329	Triguères		Ouanne
45330	Trinay	Beauce Centrale	
45332	Varennes-Changy	Montargois	
45333	Vennecy	Beauce Centrale	
45334	Vieilles-Maisons-sur-Joudry	Montargois	
45334	Vieilles-Maisons-sur-Joudry	Beauce Centrale	
45335	Vienne-en-Val		Loiret-Dhuy
45336	Viglain		Loiret-Dhuy
45337	Villamblain	Beauce Centrale	
45338	Villemandeur	Montargois	

Insee	Commune	Zone d'alerte en eaux superficielles concernées par l'état de vigilance	Zone d'alerte en eaux souterraines concernées par l'état de vigilance
45339	Villemoutiers	Fusain	
45341	Villeneuve-sur-Conie	Beauce Centrale	
45342	Villereau	Beauce Centrale	
45343	Villevoques	Montargois	
45343	Villevoques	Fusain	
45344	Villorceau	Beauce Centrale	
45345	Vimory	Montargois	
45346	Vitry-aux-Loges	Beauce Centrale	
45347	Vrigny	Beauce Centrale	
45348	Yèvre-la-Ville	Beauce Centrale	

ANNEXE 2– Cartes des zones d'alerte en vigilance





Vigilance

Alerte



Tous ensemble,
économisons l'eau !



L'arrêté préfectoral est disponible dans chaque mairie du département et sur www.loiret.gouv.fr